



Cahiers
de recherches
médiévales et
humanistes

Cahiers de recherches médiévales et humanistes

Journal of medieval and humanistic studies

25 | 2013
Le droit et son écriture

Au-delà des apparences : Jean Froissart et l'affaire de la dame de Carrouges

Peter Ainsworth



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/crm/13079>

DOI : 10.4000/crm.13079

ISSN : 2273-0893

Éditeur

Classiques Garnier

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 2013

Pagination : 109-127

ISSN : 2115-6360

Référence électronique

Peter Ainsworth, « Au-delà des apparences : Jean Froissart et l'affaire de la dame de Carrouges », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* [En ligne], 25 | 2013, mis en ligne le 30 juin 2016, consulté le 13 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/crm/13079> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/crm.13079>

© Cahiers de recherches médiévales et humanistes



Au-delà des apparences : Jean Froissart et l'affaire de la dame de Carrouges

Abstract: Towards the middle of Book III of his Chronicles Jean Froissart narrates the presumed rape of Margaret de Thibouville, second wife of one of the count of Alençon's vassals, Jean de Carrouges, by one Jacques Le Gris, a squire, confidant and protégé of count Pierre. Froissart wrote two versions (found in the so-called "first" and "second" recensions of Book III) of this disturbing story and its outcome, the last judicial combat authorised by a king of France. Other contemporary sources provide accounts of it, and these are referred to; but the present essay focuses above all on the two versions penned by Froissart and on their respective moral and narrative emphases. In the process we trace the changes wrought by the chronicler from one version to the next, as he attempted to circumscribe the truth concerning a notorious crime and the "justice" it attracted.

Résumé : Vers le milieu du troisième Livre des Chroniques de Jean Froissart se rencontre le récit du viol présumé de Marguerite de Thibouville, deuxième femme de Jean de Carrouges, vassal et chambellan de Pierre, comte d'Alençon, par Jacques Le Gris, écuyer et protégé de celui-ci. Dans les « première » et « seconde » rédactions de son troisième Livre¹, Froissart fournit deux versions sensiblement différentes de cette histoire troublante et du combat judiciaire qui en fut la conséquence, le dernier autorisé par un roi de France. D'autres sources en font état et nous en parlons ; mais nous mettons ici en valeur les récits de Froissart, les interrogeant tour à tour pour en dégager les particularités morales et narratives. Et nous suivons les évolutions du chroniqueur qui essaie de dire vrai à l'égard d'un crime de grande notoriété, et de la « justice » dont il fut l'objet.

Le 29 décembre 1386, dans un champ clos spécialement aménagé derrière le prieuré de Saint Martin-des-Champs (près de l'actuel Conservatoire des Arts et Métiers) et devant une assistance nombreuse comprenant le roi Charles VI et ses

¹ Elles ne varient sensiblement que pour certains épisodes (dont celui-ci est un exemple particulièrement intéressant) que le chroniqueur a refaits après avoir obtenu des suppléments d'information. Nous renvoyons à notre texte de la « première », et au texte de la Société de l'Histoire de France pour la « seconde » : <http://www.hronline.ac.uk/onlinefroissart/> [consulté le 22 novembre 2012] ; choisir « Navigate », puis « Manuscript transcriptions » et le menu en haut et à droite (« add witness ») ; on peut mettre les deux textes en regard l'un de l'autre. Si nous conservons les guillemets autour de « première » (25 témoins) et « seconde » rédactions (un témoin), c'est que le détail des filiations entre les deux reste à éclaircir : voir l'Introduction à notre édition du ms. 865 de la BM de Besançon (Jean Froissart, *Chroniques : Le Livre III, le manuscrit de Saint-Vincent de Besançon*, éd. P. Ainsworth, Genève, Droz, 2007).

oncles, Jacques Le Gris trouva la mort au terme d'un des derniers combats judiciaires du Moyen Âge, transpercé de l'épée de Jean de Carrouges, chevalier et époux en secondes noces de Marguerite de Thibouville. Les deux hommes avaient été amis : à la suite du premier mariage de Carrouges, à Jeanne de Tilly, Le Gris avait tenu l'un des fils de cette union sur les fonds baptismaux, échangeant avec la jeune mère – à la demande du mari – des baisers d'affection mutuelle et d'affinité. Mais voici qu'en septembre 1386 la deuxième épouse de Jean de Carrouges, la « jeune, belle et honnête » Marguerite, se plaint à son mari, celui-ci étant revenu de Paris, de ce que Le Gris est venu où elle séjournait à Capomesnil (sous la protection de sa belle-mère et des proches de la famille de son mari), et, pendant l'absence temporaire de Nicole de Carrouges, l'a violée avec le concours d'un certain Adam Louvel.

Ce qu'en dit le Registre du Parlement

L'affaire nous est connue grâce à quinze pages du *Registre du Parlement*, document en latin que Froissart semble avoir vu, ou dont il aurait du moins pris connaissance. D'après ce texte officiel, Carrouges et sa femme étaient connus avant l'incident pour leur vie honnête et mutuellement affectueuse ; Le Gris, en revanche (« puissant et abondant en richesses »), avait déjà une réputation de séducteur et était connu pour avoir fait des promesses d'argent à plusieurs femmes afin de venir à bout de leurs scrupules de pudeur ; qui plus est, le concours d'Adam Louvel lui avait été de service, déjà, dans quelques-unes de ces conquêtes cyniques.

Le récit du *Registre*² nous fait remonter au mois de janvier 1386 et au voyage d'affaires de Jean de Carrouges d'Argentan à Paris. Marguerite, sa femme, a été confiée aux soins de sa belle-mère Nicole, mais s'est trouvée « pour ainsi dire seule » dans le domaine de Capomesnil par suite du départ de sa parente pour un rendez-vous officiel à Saint-Pierre-sur-Dives auprès du vicomte de Falaise. L'arrivée sur scène de Le Gris est précédée de celle de Louvel, qui se présente à Capomesnil pour solliciter la faveur de la dame auprès de son maître ; il lui fait part sur-le-champ des sentiments amoureux de celui-ci à l'égard de la dame. Le sommant de se taire, Marguerite constate que Le Gris lui-même vient de franchir, sans vergogne, le seuil de la demeure ; l'écuyer reprend dès lors pour son propre compte un discours flatteur et cajolant à l'adresse de la dame. Le taxant de propos impropres (c'est la version du *Registre*, toujours), elle essaie de le réduire au silence. Le Gris n'en tient aucun compte ; évoquant la pénurie de Jean de Carrouges (encourue grâce à la participation du chevalier à une expédition militaire en Écosse contre les Anglais, sous Jean de Vienne), il la fait s'asseoir à ses côtés, lui prend les deux mains et lui offre de l'argent pour remédier aux insuffisances du budget matrimonial et domanial. Marguerite, retirant ses mains et exprimant son refus des propositions de l'écuyer, essaie de mettre un terme à cet assaut ; mais Le Gris s'empare d'elle et, malgré ses cris de peur et de répulsion, lui saisit les bras alors que son comparse Louvel s'en prend « aux parties inférieures de son corps ». Montant un escalier tout proche ils s'engagent dans une chambre, la dame criant toujours au secours, mais en

² Nous remercions notre confrère Craig Taylor de l'Université de York d'avoir bien voulu nous communiquer son dossier sur le *Registre* ; les courts extraits ci-dessous cités ont été traduits en français moderne.

vain. Le Gris et la dame se trouvent bientôt seuls, Louvel ayant fermé la porte sur eux. La dame renouvelle ses cris, mais personne ne semble l'entendre. Pendant que Le Gris « défait les lacets de ses bottes », la dame essaie à nouveau de s'évader, par une deuxième porte ; Le Gris la renverse sur le lit, appelant à son secours Adam Louvel, la résistance de la dame s'étant avérée jusqu'ici efficace. Étouffant ses cris en la bâillonnant d'un morceau d'étoffe, Le Gris obtient enfin ce qu'il recherchait. Ce n'est pas tout ; le *Registre* fait aussi état des menaces rapportées du violeur : la dame gardera bien le silence et ne parlera pas à son mari de ce qui vient de se passer ; sinon, elle risque la fureur de celui-ci, et la mort certaine. À tout le moins la réputation de la dame sera à jamais noircie ; enfin, prouver le crime serait une impossibilité. Bravant ces menaces et refusant l'offre que lui fait Le Gris d'un petit sac d'argent, la dame lui promet au contraire de tout révéler à son mari et à leurs amis communs dès le retour de celui-ci de Paris. La vengeance de Jean de Carrouges s'ensuivra sans faute, et rapidement.

Le chevalier rentre chez lui, constatant la triste mine de sa femme à l'air fort abattu. Craignant une querelle entre Marguerite et sa mère Nicole de Carrouges, il demande à celle-là la raison de sa tristesse. Pleurant, Marguerite raconte tout à son mari, lui demandant qu'il poursuive Le Gris afin de se venger de lui, et pour que le crime ne demeure pas caché au monde. Le *Registre* nous apprend que la dame, « bonne, honnête, louable et de bonne foi », avait tout déclaré sous serment et à plusieurs reprises aux féaux du chevalier et à leurs amis communs, jurant sur sa vie la véracité des faits attestés, sans aucune pression de violence ou de force. Et le chevalier de déclarer que, le crime répondant parfaitement aux conditions exigées par l'autorité royale pour sanctionner le recours au combat judiciaire³, il en revendiquera la peine capitale par le truchement d'un combat formel en champ clos devant témoins. Le cas de Le Gris se trouve aggravé, en outre, par l'opprobre qui pèse déjà sur lui à cause de ses méfaits notoires. Carrouges demandera en plus réparation et restitution, et paraîtra bientôt devant le roi pour lui présenter son cas.

Le Gris, pour sa part, affirme sa loyauté envers la couronne et son service fidèle auprès du comte d'Alençon ; issu de famille noble, il s'est toujours comporté de manière loyale, libérale et courageuse. À son avis, Carrouges aurait été jaloux de la faveur morale et matérielle montrée à l'écuyer – aux dépens du chevalier – par le comte d'Alençon. Le premier mariage de Carrouges aurait été malheureux, et le chevalier coupable de « faiblesse morale ». Il aurait même encouragé sa première femme à déclarer en public qu'elle avait été la victime des avances de Le Gris. Mais la dame, « prudente, honnête et vertueuse », aurait apporté un déni absolu à ces mensonges. Quant à la deuxième épouse de Jean de Carrouges, Le Gris ne l'avait embrassée qu'en public, et ne lui avait jamais parlé qu'en présence de son mari. Pendant l'absence de celui-ci à Paris, la dame séjournant chez sa belle-mère à Capomesnil, celle-ci ne s'était absentée que pendant un court laps de temps et avait laissé chez elle, auprès de Marguerite de Thibouville, un certain tisserand et deux femmes suivantes. Nicole de Carrouges, à son retour de Saint-Pierre-sur-Dives (a attesté encore Le Gris), avait retrouvé sa belle-fille rayonnante de bonheur. Trois ou

³ Ces conditions sont l'injustice et la turpitude des actions de l'écuyer, son recours à la ruse et à la clandestinité ; son emploi de la déception ; l'absence de témoins, donc de preuves matérielles.

quatre jours plus tard, lors de son retour de Paris à Capomesnil, le chevalier, « motivé par son tempérament de perversi, ou par jalousie » selon l'assertion de Le Gris, aurait accusé sa femme de ne pas être restée en permanence dans la maison de sa mère. Sa femme lui répondant qu'elle avait seulement accompagné Nicole de Carrouges à Saint-Pierre-sur-Dives, le chevalier aurait asséné de coups sa dame de mère, blessant ensuite à la tête sa femme Marguerite. Le lendemain, un jeudi, Carrouges, résolu à perdre son ancien ami, aurait – en recourant au témoignage de sa femme, devenue volubile sans doute à cause de la peur que lui inspirait son mari en colère – fait circuler la rumeur d'un viol qu'aurait perpétré Le Gris, secondé par Louvel ; et cela en dépit du fait que la dame n'en avait jamais parlé auparavant.

Le comte d'Alençon, averti des accusations de Jean de Carrouges, convoque le beau-père du chevalier, Bernard de Turri, et un écuyer du nom de Jean Crespin. Ceux-ci, interpellés indépendamment l'un de l'autre, confirment que Jean de Carrouges et sa femme Marguerite avaient plusieurs fois parlé du viol commis par Jacques Le Gris avec le concours de Louvel. Convoquant alors son conseil de prélats, chevaliers et autres experts, Pierre d'Alençon fait arrêter Louvel ! S'étant bien renseigné, il trouve Le Gris innocent et pur de tout soupçon, consignait ses conclusions dans une lettre expédiée au Parlement, qui fait grand cas de ce que, le jeudi 18 janvier, date présumée du viol, Nicole de Carrouges et sa belle-fille s'étaient rendues à Saint-Pierre-sur-Dives. Le 15 janvier, Le Gris était venu à la demeure d'un certain Jean Beloteau, à deux lieues d'Argentan, afin de participer à l'office des morts (la femme de Beloteau étant récemment décédée). Il y était resté jusqu'au mercredi suivant, regagnant ensuite Argentan à l'invitation du comte d'Alençon. Très tôt le lendemain matin, le frère de Jean Beloteau, Pierre, et Pierre Taillepié, avaient trouvé Le Gris encore alité ; se levant du coup, l'écuyer aurait assisté à la messe du comte, puis déjeuné en sa présence. Passant l'après-midi dans la compagnie de Beloteau et Taillepié, Le Gris aurait dîné avec eux chez le comte. Quittant Argentan le lendemain matin, il aurait séjourné dans sa demeure d'Arnou, toujours accompagné de Beloteau et Taillepié, jusqu'au dimanche suivant. Comment aurait-il pu perpétrer le crime dont on l'accusait, à une distance de neuf lieues de Capomesnil, et dans les circonstances évoquées ? Le Gris alléguait, de plus, que l'accusation reposait sur des « faits » non susceptibles d'être confirmés par preuves certaines ; d'ailleurs, tout témoignage de la « victime » devait appeler le scepticisme, vu qu'elle était tenue d'obéir à un mari fort jaloux. Et comment un vieillard prudent et fort distingué de cinquante ans comme lui-même, ajoute Le Gris, aurait-il pu entreprendre un voyage à cheval de neuf lieues sur de mauvaises routes, par intempéries et avec le grand froid qu'il faisait alors ? Et pourquoi la dame ne portait-elle pas trace d'une lutte physique effrénée ? Pourquoi enfin lui, Le Gris, ne portait-il pas trace sur sa propre personne des ongles de la dame ? À Capomesnil, demeure entourée d'une dizaine de résidences, personne n'avait entendu pousser des cris. Toujours d'après Le Gris, Nicole de Carrouges elle-même, ayant examiné à fond toute l'affaire, aurait supplié son fils Jean d'abandonner sa « persécution » de son ancien ami, mais en vain ; elle en était d'ailleurs morte de douleur. Fondée sur rumeurs et cancans, l'accusation n'était donc pas tenable, les conditions requises pour un combat judiciaire non remplies.

En dépit des arguments de Le Gris et de la volonté manifeste du comte d'Alençon de prêter foi au témoignage de son protégé, plutôt que de croire Jean de

Carrouges, le roi (auquel a eu recours celui-ci) approuve bientôt un combat judiciaire, décision que doit pourtant endosser le Parlement de Paris. Le Parlement ayant sanctionné le combat, les deux adversaires se rencontrent enfin en champ clos. D'après Michel Pintoin, Carrouges aurait laissé au vaincu, avant de l'achever, l'occasion d'avouer sa faute, mais celui-ci était mort sans le faire. Qui plus est, le rédacteur de cette version nous apprend qu'après les événements racontés, un certain criminel, soumis à la torture, se déclara coupable, lui, du viol de la dame de Carrouges. Réfléchissant sur l'affaire après la mort de son mari, la dame se serait finalement retirée dans un couvent⁴.

Échos modernes, et deux versions de Froissart

Nous sommes loin d'être les premiers à traiter de cette affaire. Voici ce qu'en dit, par exemple, Jean-Dominique Merchet, critique littéraire de *Libération*, dans son compte-rendu du livre d'Eric Jager, *Le Dernier Duel : Paris 29 décembre 1386*, paru en février 2010 chez Flammarion⁵ :

L'argument aurait fait le bonheur d'un Walter Scott ou d'un Alexandre Dumas. Nous sommes en Basse-Normandie au XIV^e siècle. Deux hobereaux, qui jadis furent amis, s'affrontent. Jean de Carrouges, aux mœurs rustiques et militaires [*sic*], jalouse Jacques Le Gris, un séducteur de moindre noblesse mais favori du comte d'Alençon, le seigneur local. Tissée d'ambitions contrariées et de querelles foncières, la haine est déjà bien installée entre eux, lorsque la jeune épouse de Jean de Carrouges accuse publiquement Jacques Le Gris de l'avoir violée, alors qu'elle était seule dans le château de sa belle-mère ! Que s'est-il réellement passé au creux de cet hiver normand ? Nul ne le sait avec certitude et les historiens en débattent depuis lors. L'auteur du livre penche, par intime conviction, pour donner foi au témoignage de Marguerite de Carrouges.

Il fallait du courage à cette jeune femme pour confesser publiquement ce viol. D'autant plus qu'elle tombe enceinte, alors que les assiduités de son mari étaient jusqu'alors restées infructueuses. La science médicale du temps, héritée de Gallien, blanchissait toutefois le violeur, car l'on croyait le plaisir féminin indispensable à la conception.

L'affaire est portée sur la place publique. D'abord, à Argentan⁶, où la justice locale donne tort aux Carrouges. Jean fait appel au roi, le jeune Charles VI. Il se rend au château de Vincennes et le souverain le reçoit en audience pour qu'il plaide sa cause. Carrouges réclame le « jugement de Dieu », c'est-à-dire un duel judiciaire. Le principe en est simple : puisque l'homme ne peut trancher entre deux paroles,

⁴ M. Pintoin, *Chronique du Religieux de Saint-Denis contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, 6 vol., éd. L. Bellaguet, Paris, Crapelet, 1839-1852, I, VII, c. 9, p. 462-466.

⁵ Bibliographie, quelques illustrations, sans index, 312 p. ; paru d'abord en anglais: New York, Broadway Books, 2004. Voir aussi B. Lyonnet, *Le viol de la dame de Carrouges. Histoire d'une erreur judiciaire ?*, Paris, Éditions La Bruyère, 2008.

⁶ Lire : « Alençon ».

laissons à Dieu le soin de le faire. Le sort se décide par les armes, car l'on pense que le Tout-Puissant accordera la victoire à celui qui dit vrai.

La mise en œuvre est plus complexe. La France de 1386 est un État de droit. L'affaire est donc portée devant le Parlement de Paris, la première cour de justice du Royaume. Les magistrats sont ennuyés : le duel judiciaire est une pratique déjà désuète, dont le dernier exemple date alors d'une trentaine d'années. Mais le dossier est impeccable au plan juridique, et il respecte toutes les formes, Carrouges ayant jeté, au sens propre et devant la cour, son gant à Le Gris, qui l'a ramassé⁷.

Chez Froissart, l'histoire du viol occupe à peine deux feuillets dans chacun des deux manuscrits que nous interrogeons ci-dessous : Besançon, Bibliothèque Municipale, ms. 865, fol. 305-307 (témoin de la version plus ancienne que nous venons d'éditer), et Paris, BnF, ms. f. ff. 2650, fol. 146^v-148^r. On peut les consulter tous deux à partir du *Online Froissart*. Plutôt de reprendre ici la totalité des deux récits, notre propos est d'en épinglez les moments les plus saisissants, pour fournir les bases d'une lecture et analyse comparées. Commençons par le texte du ms. 865 de Besançon (l'un des exemplaires les plus complets qui soient de la « première » rédaction). Commençant au fol. 305, il nous offre une version plutôt romanesque de l'affaire :

Besançon, BM, ms. 865	« première » rédaction	« A »
fol. 305	Il est « grant nouvelle » d'un gage de bataille à outrance	
	Décision du Parlement de Paris	Le plaidoyer a duré plus de 12 mois
	entre Jean (IV) de Carrouges, chevalier,	chambellan de Pierre, comte d'Alençon
	et Jacques Le Gris, écuyer	favori de Pierre, comte d'Alençon
	Tout le monde y afflue	une « merveille » à voir [aucune mention, encore, de la dame]
	Besoin de Jean de C de voyager « outre mer »	pour son avancement
	Il prend congé de Pierre, comte d'Alençon, et de sa	« qui pour le temps estoit belle dame et jeune »

⁷ Un reportage de décembre 2006 dans *Total Film* conjecturait que Martin Scorsese allait tourner un film de l'affaire, à partir d'un scénario emprunté au livre de Jager.

⁸ Parmi d'autres sources, mentionnons la *Chronographia Regum Francorum*, l'*Histoire de Saint-Martin-du-Tilleul*, la *Nota de Duello Jacobi Legris* de Jean Le Coq, et les notices de Buchon et de Kervyn de Lettenhove.

⁹ <http://www.hrionline.ac.uk/onlinefroissart/> [consulté le 22 novembre 2012]. Dix ou dix-huit mois, à peine, séparent la rédaction (à partir de janvier 1389) de la première version du troisième Livre des *Chroniques* de la seconde (1390-1391).

	femme Marguerite	
	La dame se trouve dans un château sur les marches du Perche : à « Argenten »	où elle réside « moult saignement et bellement »
	Le diable vient tenter Jacques Le Gris : il fit un grant mal, qu'on ne put jamais prouver contre lui, et qu'il ne voulut jamais avouer	« Jacquet » : souverain conseiller de Pierre d'Alençon
	La dame : « petitement accompagnée » au château	
	Jacques, sur fleur de coursier, entreprend le trajet Alençon > Argentan	
	Jacques est reconnu pour fiable	par la dame, et par la maisonnée, car il est proche de son mari et du comte d'Alençon
	Jacques, admis dans la chambre de la dame,	demande qu'elle lui en fasse connaître le donjon, raison primaire de sa visite
fol. 305 ^v	Les suivants de la dame ne s'en étonnent pas, la dame étant visiblement à l'aise auprès de Le Gris	
	Jacques ferme la porte derrière lui	le vent ayant dû faire claquer la porte, fait croire l'écuyer à la dame
	Jacques déclare sa volonté	La dame se serait enfuie, mais Le Gris a été trop fort pour elle
	Le viol : la volonté de Le Gris accomplie	
	L'écuyer ouvre à nouveau la porte	Reproches de la dame, en discours direct (« "Jacquet, Jacquet" »)
	La dame reverse tout le mal sur Le Gris	en attendant, <i>d.v.</i> , le retour de son mari
	Quelqu'un aperçoit Le Gris à Alençon, chez le comte, à 09h	mais on l'y a vu à 04 h, déjà ; l'aller-retour Alençon > Argentan = 5 heures de trajet
	Froissart explique pourquoi il re-raconte tout cela :	l'affaire a donné lieu à un examen approfondi entrepris par les commissaires du Parlement
	La dame ne se confie à personne	[<i>mais plus tard, bien sûr, elle fera sa déposition, et</i>

		<i>devant le comte d'Alençon et devant le Parlement de Paris]</i>
	Elle craint que l'aveu ne lui apporte malheur	mais se rappelle très bien l'heure et la journée de la visite de Le Gris
	Jean de Carrouges revient chez lui	et est accueilli par sa femme et par sa maisonnée
	Le lit conjugal, cette nuit même : réticence et silence de la dame	colère de Jean, exaspéré
	Les domestiques partis, la dame se met à genoux	et raconte à son mari l'« aventure »
	Répulsion de Jean de C qui ne veut pas croire que cela ait pu avoir lieu	« Touteffoiz, tant lui dist la dame que il s'accorda »
	Si la chose racontée se vérifie, dit Jean de C à sa femme, il la lui « pardonnera »	et l'écuyer en mourra
	Mais « "se je treuve en faulx ce que vous me dittes, jamais en ma compaignie vous ne seréz" »	<i>[la situation de la dame demeurera donc compromise et peu certaine jusqu'au dénouement de l'affaire]</i>
	Protestations renouvelées de la dame :	« "Mais c'est la pure vérité que je vous raconte !" »
	Jean de C convoque les membres les plus intimes de sa famille, « saïgement »	ainsi que ceux relevant de la famille de Marguerite
fol. 306 ^r	La dame expose l'affaire à ces proches parents	étonnement de ceux-ci
	Conseil des proches :	« "Présentez vous donc devant Pierre d'Alençon !" »
	Pierre d'Alençon : son estime pour Le Gris	et son refus de croire l'écuyer capable d'un crime pareil ... La dame devra tout raconter devant le comte
	Marguerite expose donc l'affaire devant la cour entière à Alençon	Protestations de Le Gris
	Le Gris accuse la dame de lui avoir fait des avances : elle « lui imposoit sur luy indeuement »	« "La dame doit me tenir en haine", » affirme-t-il
	Le Gris et ses témoins :	il aurait été auprès du comte à 09h ce jour-là, et

		quelqu'un l'y aurait aperçu à 04h
	Le Gris invoque la distance considérable séparant Alençon d'Argentan (24 lieues françaises)	Quatre heures et demie ne suffisaient point pour effectuer le voyage à cheval jusqu'à Argentan, pour revenir ensuite à Alençon
	P d'A soutient son protégé Le Gris (le seigneur, « qui vouloit aydier son escuier »),	alléguant que la dame a dû tout rêver [<i>réaction anti-courtoise ; réaction, d'ailleurs, rencontrée encore bien souvent de nos jours en pareille circonstance</i>]
	P d'A essaie de rendre au silence et la dame et son mari, et met un terme à l'audience	« Qu'on n'en parle plus ! »
	Refus de Jean de Carrouges de garder le silence	> appel au Parlement de Paris ; Jacques Le Gris traduit en justice
	18 mois de plaidoyer	mais sans résultat
	Jean de C, « courageux », persuadé que sa femme dit vrai et convaincu de l'innocence de celle-ci	L'affaire étant désormais ouvert au public, Jean de C se résout à défendre la réputation de sa femme à la mort, si besoin en est
	La « tresgrant hayne » du comte d'Alençon pour Jean de C :	« et l'eust par trop de fois fait occirre, se ce n'eust esté ce que ilz se estoient mis en Parlement »
	La dame ne réussissant à prouver quoi que ce soit contre Le Gris,	le Parlement ordonne que « champ de bataille jusques a oultrance s'en feroit »
	Charles VI et ses barons, à l'Ecluse en Flandre, préparent une invasion de l'Angleterre	Le roi, apprenant l'affaire, veut se rendre à Paris pour y assister en personne ; ses oncles sont d'avis de l'encourager dans ce dessein, car c'est de son devoir ; Charles expédie à Paris un messenger pour qu'il puisse assister en personne au combat
	Abandon de l'invasion	pour un combat judiciaire
	Retardement du combat	pour que le roi y assiste
fol. 306 ^v	L'armée expéditionnaire	

	dispersée dans toutes les régions de la France	
	Le combat, « place Sainte Katherine derrieres le Temple »	Jean de C appuyé par le comte de Saint-Pol, Le Gris par les gens du comte d'Alençon
	Grande assistance (noble, surtout) :	« et avoit sur l'un des léz des lices fais grans escharfaux pour veoir les seigneurs la bataille des champions »
	Jean de C se rend auprès de sa femme, cachée aux regards dans « un char couvert de noir », lui rappelant qu'il va mettre sa vie en péril pour elle, et que elle seule sait si sa cause est juste et loyale. Elle le lui affirme (échange de discours direct)	Le chevalier embrasse sa femme, la prend par la main, se signe et s'en va vers le champ des lices.
	La dame, qui « demoura dedens le char couvert de noir en grans oroisons envers Dieu et la Vierge Marie et en priant humblement que a ce jour par leur grace elle peust avoir victoire selon le droit qu'elle avoit »	[<i>Commentaire de Froissart</i>] : « Et vous dy qu'elle estoit en grans transses et n'estoit pas asseuree de sa vie. Car se la chose tournoit a desconfiture sus son mary, il en estoit sentencié que sans remedde on l'eust arse, et son mary pendu. »
	[<i>Réflexion de Froissart</i> :] S'est-elle jamais repentie [<i>sic</i>] d'avoir parlé à son mari du viol, et d'avoir mis ainsi en danger la vie de son époux...?	« Je ne sçay, car je n'en parlay oncques a luy, se elle s'estoit point plusieurs foys repentie de ce que elle avoit mise la chose sy avant que son mary et elle mis en ce grant dangier et peril. Finablement il en couvenoit attendre l'adventure. »
	Première rencontre, à cheval	Aucun résultat
	2 ^e rencontre, à pied cette fois	Jean de C blessé à la cuisse ; mais il transperce Le Gris de son épée, le tuant
	Appel à la foule : « “Ai-je bien fait mon devoir?” » – « “ Oui ! ” »	La dépouille de Le Gris pendue au gibet de Montfaucon
	Jean de C s'agenouille devant le roi Charles VI	et reçoit de lui la somme de 1000 francs et une

		pension de 200 livres
	Jean de C se rend auprès de sa femme, l'embrasse et la conduit à Notre-Dame de Paris	où ils font des offrandes à la Vierge avant de retourner à leur logement
fol. 307 ^r	Sans aucun délai, Jean de C, accompagné du maréchal Boucicaut et de Robinet de Bouloingne, « un escuier d'honneur du roy de France et lequel en son temps a fait plusieurs beaulx voyaiges », quittent la France	pour se rendre au Saint-Sépulcre et combattre le sultan ottoman Bayezid (Bajazet)

Dans cette première version (« A »), Jean de Carrouges et Jacques Le Gris jouissent tous deux de la faveur du comte Pierre d'Alençon ; mais celui-ci préfère, nous dit-on, son protégé au chevalier d'Argentan. La « merveille » du combat judiciaire attire à Paris, nous dit ici Froissart, des foules venues de toutes les parties de France et d'ailleurs. Quant au crime lui-même, le chroniqueur affirme que Le Gris, cédant à la tentation du démon, fut coupable d'un « grant mal » qu'on ne parvint jamais, cependant, à lui attribuer et que l'écuyer ne voulut jamais avouer. Nous lisons aussi, dans « A », comment Le Gris inventa le prétexte d'une inspection du donjon du château d'Argentan où résidait Marguerite de Thibouville, « petitement accompagnée », pour garantir leur isolement¹⁰ ; et Le Gris invente ce vent qui est censé faire claquer la porte de la tour, alors que c'est lui qui en est responsable. Le récit de « A » met l'accent à plusieurs reprises sur la notion de silence : pour Le Gris, contraindre la dame à un silence absolu, que lui ne rompra pas non plus, c'est préserver la probité et la réputation de la femme du chevalier ; c'est préserver en même temps aussi, bien évidemment, la sienne. La dame elle-même reconnaît, selon cette version, l'intérêt de maintenir une discrétion totale, jusqu'à ce que revienne de Paris son mari Jean, croyant que « en parler eust elle peu avoir plus de blâme que d'honneur ». La divulgation de ce qu'elle maintient être la pure vérité n'est d'ailleurs pas sans risques, car, comme lui dit son mari : « “Se je treuve en faulx ce que vous me dittes, jamais en ma compagnie vous ne seréz” ». Le comte Pierre est loin de sortir indemne du récit de Froissart : voulant à tout prix « aidier son escuier », il prononce la conclusion de l'audience à Alençon en faisant remarquer que la dame a dû tout rêver, et tente ainsi et à son tour de la réduire au silence. De la sorte, Froissart en vient à mettre l'accent, dans « A », sur la

¹⁰ C'est le même prétexte, ou peu s'en faut, dont se sert le duc de Bretagne dans le troisième Livre pour attirer le connétable de France Olivier de Clisson dans un guet-apens : flattant l'amour du connétable pour tout ce qui relève de l'architecture défensive (c'est du moins l'opinion de Froissart), le duc l'invite à monter dans une tour récemment achevée du château de l'Hermine, au deuxième étage de laquelle il a mis en embuscade des hommes d'armes dont la consigne sera de saisir le connétable au moment où il y pénètre, pour le mettre ensuite à rançon. L'histoire est racontée au chapitre 162 de l'édition de la Société de l'Histoire de France, et aux fol. 335-335^v du manuscrit 865 de la B.M. de Besançon.

persistance (malgré tout) de Jean de Carrouges, finalement convaincu que sa femme lui a dit la vérité. Il est conscient en même temps, cependant, que la nouvelle de l'affaire court publiquement à Paris et au-delà. S'il croit bien à la probité de sa femme, ce n'en est pas moins pour essayer d'étouffer les rumeurs sur l'affaire qu'il poursuivra Le Gris à la mort au Parlement de Paris. Retenons aussi que la déposition par Jean de Carrouges de son appel en Parlement réduit le comte d'Alençon au silence et à l'inaction ; la « tresgrant hayne » du comte pour le chevalier en est ainsi contrecarrée : « et l'eust par trop de fois fait occirre, se ce n'eust esté ce que ilz s'estoient mis en Parlement ». La version que nous scrutons conclut que la déposition de la dame ne réussit à prouver quoi que ce soit contre le protégé du comte d'Alençon, et que ce fut là la raison déterminant le recours par le Parlement au combat judiciaire, autrement dit au jugement de Dieu.

Cette version baigne dans une atmosphère de tension dramatique : le jeune roi Charles VI, attendant avec ses oncles à l'Écluse le moment le plus propice pour l'embarquement de sa flotte expéditionnaire pour l'Angleterre, apprend ce qui se passe au Parlement et veut bien y assister. Ses oncles sont de l'avis que cela ne fera que rehausser son éclat de jeune souverain justicier ; un messenger royal est par conséquent expédié à Paris demander un délai d'exécution du combat, afin de laisser à Charles le temps d'y assister en personne. Par ce détail, « A » accuse encore davantage la couleur romanesque et presque romantique de la narration, qui sur sa fin mettra en épingle le champion chevaleresque de la dame de Carrouges, vainqueur (après avoir reçu une blessure à la cuisse) de l'infâme écuyer. La présence du roi au combat, dans « A », assume un caractère presque désinvolte : Froissart nous décrit la dispersion dans toutes les provinces de France des effectifs de l'armée d'invasion, comme si le combat avait été cause de cet abandon. L'écrivain nous fait assister à un véritable spectacle de théâtre : « et avoit sur l'un des léz des lices fais grans escharfaulx pour veoir les seigneurs la bataille des deux champions », mais les premiers tenant le devant de la scène ne sont pas les « deux champions », mais bien le chevalier de Carrouges et sa dame. Nous assistons à ce qui pourrait être leur toute dernière entrevue : Carrouges rappelle à sa femme, celle-ci toute de noir vêtue, et cachée « en un char couvert de noir », qu'il va mettre sa vie en péril pour elle, et que elle seule sait vraiment si sa cause est juste (ou non). Recevant son affirmation confiante de la justice de celle-ci, le chevalier lui prend la main, se signe et la quitte pour s'engager sur le terrain où se déroulera le combat à la mort. La dame nous est représentée toute seule dans son « char », « en grans oroisons envers Dieu et la Vierge Marie et en priant humblement que a ce jour par leur grace elle peust avoir victoire selon le droit qu'elle avoit ». Les prières de Marguerite de Thibouville seront exaucées, mais le chroniqueur semble faire preuve d'un peu moins de confiance en la dame, si on en juge d'après les conjectures auxquelles il se livre ici :

Et vous dy qu'elle estoit en grans transses et n'estoit pas asseuree de sa vie. Car se la chose tournoit a desconfiture sus son mary, il en estoit sentencié que sans remede on l'eust arse, et son mary pendu. *Je ne sçay, car je n'en parlay oncques a luy, se elle s'estoit point plusieurs foys repentie de ce que elle avoit mise la chose sy avant que son mary et elle mis en ce grant dangier et peril. Finablement il en couvenoit attendre l'adventure* (c'est nous qui soulignons).

C'est flétrir à nouveau, en fait, la probité de cette dame, dont l'innocence en est réduite – par l'écrivain – à une affaire de fortune ou de hasard (« aventure »). Ce qui domine, finalement, dans cette version de l'histoire, c'est le thème de la réinstallation de l'ordre en faveur surtout du chevalier. La générosité du roi compense, en fin de parcours, la haine de Pierre d'Alençon à l'égard de Jean de Carrouges, et la faveur démesurée accordée par le comte à son protégé Le Gris. La position morale impeccable de Jean de Carrouges (celle de sa femme aussi) est confirmée à nouveau de par la visite à Notre-Dame de Paris et les offrandes faites à la Vierge. Le statut pleinement chevaleresque de Carrouges se trouve restauré par ce départ presque immédiat outre-mer, en pèlerinage au Saint-Sépulcre et en croisade contre le sultan Bayezid, aux côtés de cette incarnation de la chevalerie authentique que fut Boucicaut le Jeune. Il est curieux de noter que Froissart a soin de boucler l'épisode en associant à ces errances chevaleresques en Terre Sainte un écuyer idéalisé faisant pendant positif à l'infâme Le Gris : Robinet de Bouloingne, « un escuier d'onneur du roy de France et lequel en son temps a fait plusieurs beaux voyages ». La narration de l'affaire dans « A » se termine donc par une harmonie thématique privilégiant la restauration du statut et de la réputation non pas d'une femme violentée et violée, mais bien du mari de celle-ci.

Le manuscrit BnF f. fr. 2650 est le seul témoin qui nous soit parvenu d'une version remaniée de plusieurs épisodes du troisième Livre, entre lesquels l'affaire Carrouges-Le Gris. Que le texte entier de ce manuscrit fournisse ou non une « seconde » rédaction du troisième Livre tout entier¹¹, la partie recouvrant l'affaire en question apporte à la narration de celle-ci plus d'un changement d'envergure. Nous recourons encore une fois à une présentation sous forme de table, cette fois pour identifier et commenter les changements principaux apportés à l'histoire par la « seconde » rédaction, plutôt que pour en résumer l'ensemble :

Paris, BnF, ms. f. fr. 2650	« seconde » rédaction	« B »
fol. 146 ^v		
fol. 147	L'auteur fait de Jacques Le Gris un parvenu de famille modeste,	ajoutant à cela une allusion à Dame Fortune et au sort réservé par celle-ci aux arrivistes
	Charles VI, ayant appris que l'expédition en Angleterre n'aura pas lieu, reçoit la nouvelle du combat ; il demande qu'on retarde celui-ci de quelques jours pour qu'il y	[<i>L'expédition n'est donc pas reportée pour que le roi assiste en personne à un combat judiciaire à Paris, comme ce fut le cas dans la version « A »</i>]

¹¹ Notre collègue Godfried Croenen de l'Université de Liverpool et nous-même travaillons encore à éclaircir la tradition manuscrite fort complexe des différentes versions du troisième Livre.

	assiste en personne	
	Marguerite de Thibouville : « joene, belle, bonne, saige et de bon gouvernement »	Jean de C et sa femme prennent congé l'un de l'autre « amiablement »
	Le château-fort de Jean de C : « ung chastel sur les marches du Perche, a Argenteil »	
	[<i>La plaidoirie se base, dans cette version, sur les assertions de Jean de C, rapportées</i>]	
	Le Gris arrivé à Argenteil (Argentan), il aurait fait croire à la dame de Carrouges que le comte d'Alençon l'y avait envoyé pour s'enquérir de son bien-être	Elle l'avait cru, et ce fut elle qui l'invita à monter avec elle dans le donjon, « dont elle fist folie » [<i>critique assez sévère, et au préalable, du comportement de la dame</i>]
	Froissart nous apprend que ce fut à ce moment-là (plutôt qu'antérieurement à sa visite) que le diable s'en prit à Jacques pour le mettre à la tentation	[<i>Aucune mention de Louvel, ni d'une porte qui aurait été fermée par un soi-disant coup de vent</i>] [<i>Atténuation de la culpabilité de l'écuyer ?</i>]
	Discours direct de Le Gris en présence de la dame : « “Je vous aime plus que moi-même” »	Il lui annonce sur le coup qu'il aura sa volonté d'elle
	La dame essaie de crier ; Le Gris lui ferme la bouche en la bâillonnant au moyen d'un petit gant [<i>chez Froissart, les « petits » objets sont, le plus souvent, lourds de signification morale</i>] ¹²	[<i>Froissart commente la « force » mais aussi « l'adresse » de Le Gris ; le gant : symbole d'investiture féodale, inversé ici et connotant donc le contraire de loyauté et de probité</i>]
fol. 147 ^v	Le Gris (nous dit-on) « La viola ... oultre la volonté de la dame »	
	Discours direct de Le Gris : il somme la dame de ne rien dire à qui que ce soit, au risque de se voir déshonorer	Il propose gentiment de rester bouche cousue, lui aussi, comme double gage de l'honneur de la dame

¹² Voir notre article « Knife, Key, Bear and Book : poisoned metonymies and the problem of *translatio* in Froissart's later *Chroniques* », *Medium Aevum*, 59, 1990, p. 91-113.

	La dame accepte, tout en promettant à Le Gris que son silence ne durera pas aussi longtemps qu'il le voudra (et pour qu'il en soit protégé)	C'est la dame qui ouvre la porte, descendant l'escalier suivi de Jacques Le Gris
	Plausibilité psychologique de la réaction de l'entourage de Marguerite, témoin de sa détresse rentrée	Leur supposition : Le Gris a dû lui apporter des nouvelles inquiétantes à propos de son mari
	La dame s'enferme dans sa chambre pour pleurer toute seule	
	Le Gris arrive à Alençon entre 10h et 11h	« et fu ce jour au lever du conte »
	De retour de son voyage, Jean de C est accueilli par sa femme	mais « moult matement »
	Retirés dans leurs appartements privés avec sa femme, Jean de C demande à celle-ci la raison de sa détresse	La dame lui dit tout
	Jean de C convoque ses amis et ceux de la dame	Il ordonne à sa femme de leur faire part de ce qui s'est passé
	Conseil de l'entourage :	en appeler au Parlement de Paris, en se passant de toute démarche auprès du comte d'Alençon, dont l'affection démesurée pour son favori l'empêchera sûrement de rendre justice
	Le Gris joue l'innocent, prenant le comte à témoin qu'il était à Alençon à 06h	[à 04h dans la version « A »]
	et au lever du comte à 10h	[à 9h dans la version « A »]
	Dix lieues séparent les deux endroits	[24 lieues dans « A »]
fol. 148	Les deux partis s'obstinant (Jean de C « sur l'information de sa femme »), le plaidoyer se poursuit sur 18 mois	
	Le Parlement ordonne un combat judiciaire, place Ste Catherine à Paris	[aucune mention du Temple]

	Le roi, ses oncles et le connétable sont déjà à Paris	
	Jean de C est appuyé par « le conte Waleran de Ligny et de Saint-Pol »	
	La dame est « vestue de noir aussi » Discours direct de Jean de C : « “Damme, sur vostre informacion je voy aventurer ma vie et combatre Jaques Le Gris. Vous savez se ma querelle est juste et loyale ?” – “Monseigneur”, dist la damme, “il est ainsi et vous combatéz seurement, car la querelle est bonne.” »	[<i>les éditeurs du texte publié par la SHF, L. et A. Mirot, emploient ici un point d’interrogation, ce qui laisserait croire que ces éditeurs ménageaient eux aussi quelques doutes quant à la probité de la dame</i>]
	Mention des épées	
	[<i>Le Gris tué, Froissart d’ajouter :</i>] « mais Jaques ne voust onques congnoistre, et tint tousjours son oppinion »	
	[<i>Aucun renvoi ici à la pendaison symbolique du cadavre de Le Gris au gibet de Montfaucon</i>]	[<i>Aucun renvoi non plus au départ ultérieur de Jean de C pour la Terre Sainte, ni aux dons et récompenses du roi ; ni aux offrandes faites par Jean de C et sa dame à la Vierge, à Notre-Dame de Paris</i>]
	[<i>Passé sous silence aussi : cet autre écuyer « Robinet de Bouloingne » (dont la conduite exemplaire, dans la version « A », semblait compenser celle de l’écuyer félon, Jacques Le Gris)</i>]	
	Le récit se termine : « Ainsi fu la damme vengée de l’escuier, dont tous les seigneurs et le peuple orent grant joye. »	[<i>Aucune mention, à l’endroit équivalent du texte de « A », de « vengeance »</i>]

Il ressort clairement de notre présentation des moments clés de la version « B » qu'au moment de revoir son premier texte, « A », le chroniqueur de Valenciennes a cru bon d'en gommer bon nombre de détails. Le ton de « B » (plus court que « A ») est plus sec et plus distant ; la mention du « petit gant » employé par Le Gris pour bâillonner la dame, en revanche, est éloquent et revêt une valeur symbolique connotant déloyauté. Tout concourt, dans cette nouvelle version, à créer l'impression que Froissart tient désormais à mettre l'accent sur la culpabilité de l'écuier, et de laver de tout soupçon la dame de Carrouges. Aucune mention, dans « B », d'une quelconque affection de la part de Pierre d'Alençon pour Jean de Carrouges ; tout au contraire, le texte nous apprend que Le Gris « estoit tout le cuer du conte, et n'avoit parfaitement aultruy que luy ». L'écuier vient remplir ici cette catégorie si souvent flétrie par Froissart, celle du parvenu monté trop rapidement en société grâce à son abus de la confiance d'un seigneur faible et complaisant¹³, et le chroniqueur de commenter ce scandale sur un ton sentencieux et franchement pompeux, dans une phrase évoquant assez vivement la roue de Fortune :

Si n'estoit il pas de trop hault affaire, mais ung escuier de basse lignee qui s'estoit avancié, ainsi que fortune en avance pluseurs, et quant ilz sont tous eslevéz et ilz cuident estre au plus seur, fortune les retourne en la boe et les met plus bas que elle ne les a eus de commencement.

Froissart nous apprend tout de suite après que les nouvelles du combat judiciaire furent « sceues entre ces seigneurs de France, qui se tenoient a l'Escluse ; si que, quant le jone roy de France vey que le voyage ne se feroit point, il manda a Paris que on detriast la journee, et que il vouloit estre au champ ». Tout semble se dérouler, dans « B », au préjudice de Jacques Le Gris ; mais le chroniqueur prend un peu de distance aussi par rapport au comportement (un peu léger ?) de la dame de Carrouges, au moment où elle avait accueilli l'écuier, tout en nous rappelant que ce fut Le Gris le plus coupable :

L'escuier la deust mener de paroles tant que la dame le mena ens ou dongon du chastel toute seule, dont elle fist folie et moult s'en repenti depuis, mais elle se confioit du tout ou dit escuier, et supposoit que il fust la venu pour grant bien ; et disoit a la damme que le conte son seigneur li avoit chargié du soin que il la venist visiter et de tout ce le creoit la damme (c'est nous qui soulignons).

Sa description du crime lui-même est, ici, encore plus brutale, mais plus concluante aussi contre Le Gris :

La damme fu toute esbahie et vout crier ; mais elle ne peut, car l'escuier li bouta ung petit gan, que il tenoit, en la boche, et la cloÿ et l'estraindi, car il estoit fort homme, de bras rade et ligier, et l'abbati sur le planchier et la viola, et en ot, oultre la volonté de la damme, ses delis.

¹³ Voir notre *Jean Froissart and the Fabric of History*, Oxford, Clarendon Press, 1990, p. 192-201.

Aucune mention, dans « B », de la difficulté qu'aurait eue Jean de Carrouges à croire que ce crime aurait pu avoir lieu. Tout au contraire, ce texte souligne la colère du chevalier contre l'agresseur ; celui-là agit promptement, convoquant une assemblée lignagière, qui lui conseille de s'adresser directement au Parlement de Paris, « car le conte amoit tant l'escuier que par lui il n'en aroit point de raison ». La tournure de phrase dont se sert le chroniqueur ne laisse aucun doute quant à ses propres soupçons au regard de la culpabilité de l'écuyer : convoqué devant le Parlement, Le Gris « *fist moult l'esmerveillé* de ces nouvelles ». Qui plus est, Froissart fait de Pierre d'Alençon le complice de l'écuyer, qui

nya de tous poins et du jour que la chose deust estre avenue. Il s'en raporta au conte d'Alençon, et *prouva bien par le dit conte* que il estoit a six heures en sa chambre a Alençon, et a X heures il fu a son lever, et d'Alençon a Argenteil il y a X lieues françoises ou plus (c'est nous qui soulignons).

Au bout de dix-huit mois de plaidoiries, « le chevalier perseverant en son apel, sur l'informacion de sa femme, et l'escuier deffendant sur les vrayes preuves que il monstroit », le Parlement n'a plus d'options et ordonne que « champ de bataille jusques a oultrance s'en feroit ». « B » nous apprend que le roi et ses oncles étaient arrivés de l'Écluse pour assister au combat, mais ne fait aucune mention de la dispersion de l'armée d'invasion ou de la grande foule venue regarder les deux champions. Après l'entrevue entre Jean de Carrouges et sa femme, le chevalier (dans « B ») prend la main de Marguerite mais sans l'embrasser ; il ne fait pas non plus le signe de la croix. La peur de la dame est évoquée, et Froissart la décrit encore une fois « en oroisons et en grant cremeur, car, se son mary eust esté desconfit, on l'eust pendu et la damme arse ». Mais l'écrivain se passe, cette fois, de conjectures quant à savoir si la dame s'est jamais *repentie* d'avoir laissé les choses se développer jusqu'à ce point, et conclut un peu sèchement : « Ainsi fu la damme vengee de l'escuier, dont tous les seigneurs et le peuple orent grant joye ».

Cette évocation d'allégresse générale estompe quelque peu les contours et les détails troublants du récit qu'on vient de lire. Le chroniqueur déclare la dame « vengee de l'escuier », bouclant ainsi l'histoire, et il s'apprête à nous raconter la mort du roi d'Aragon...

Conclusion

Ce qui ressort de ces deux textes de Froissart, le premier à couleur nettement chevaleresque (priviliégiant le rétablissement du statut et de la réputation du mari de Marguerite de Thibouville), le deuxième plus sobre et plus cassant (censurant non pas tant seulement le crime de viol commis sur la personne de la dame, mais l'ambition mal placée d'un écuyer de basse naissance), c'est la volonté du chroniqueur de *dire vrai*, de voir clair et de nous proposer un récit plausible et même « fiable » de l'affaire. Chacune de nos versions est hautement structurée, la première encore plus que la deuxième. La première raconte davantage les événements selon leur déroulement chronologique et dans leurs contextes divers ; présentant la dame sous les traits d'une héroïne tragique, « A » n'en privilégie pas moins la situation sociale de son mari, battue en brèche par le crime imputé à son ancien ami Jacques

Le Gris. Le rôle seigneurial du comte d'Alençon entre en jeu aussi, celui d'un homme censé maintenir la justice dans ses terres et qui aurait dû savoir rester au-dessus des deux partis impliqués, ses vassaux et féaux, mais qui penche trop promptement du côté de son protégé. L'échec de la justice seigneuriale est pour ainsi dire aggravé par celle du Parlement, qui se voit réduit à une « option » déjà tombée en désuétude et en opprobre : le combat à outrance en champ clos. L'intérêt de comparer « A » et « B », c'est que l'un fait ressortir les propriétés de l'autre. Que « B » soit la plus récente (quoique d'une dizaine de mois environ) est hors de doute ; il est peut-être plus désabusé aussi ; n'empêche que pour nous, le plus saisissant est bien « A », car nous y lisons une histoire, un conte, qu'il faut interpréter.

De cette présentation de nos deux textes, bien au-delà des apparences et des faits supposés, nous nous permettons de retenir l'image de Marguerite de Thibouville-Carrouges, cachée aux regards dans une charrette enveloppée de tissu noir, elle-même toute de noir vêtue et à l'écart du champ de bataille, priant la Vierge qu'Elle accorde à son mari la victoire contre son agresseur, et attendant seule le Jugement de Dieu. La dame de Carrouges, telle que nous la présente Froissart (dans « A » surtout) fait figure de victime emblématique¹⁴ des coutumes et croyances d'une société, de sa « justice » aussi. Sa naissance noble ne la protège aucunement ; elle accuse plutôt le statut symbolique de la victime (plutôt que l'identité de la personne), objet qu'elle est d'une plaidoirie dont l'enjeu, bien plus que le bien-être d'une femme, est la réputation de son mari. Subir le viol est déjà une chose effroyable ; se trouver ensuite sous la menace d'être brûlée vive si on ne vous croit pas ou si votre mari ne parvient pas à faire preuve d'adresse et de force au combat singulier, en est une autre¹⁵.

Peter Ainsworth
Professeur émérite, université de Sheffield

¹⁴ Cf. le personnage masculin vêtu de noir assis devant une table, elle aussi peinte en noir, au bas d'une page d'un exemplaire enluminé des Statuts de l'Ordre du Nœud de Naples ; le chevalier y mange à l'écart de ses pairs pour avoir commis une *reproche d'armes* : voir M. Keen, *Chivalry*, New Haven, Yale University Press, 1984, planche 43.

¹⁵ Pour une analyse du sort réservé aux femmes traduites en justice, à tous les niveaux de la société, et du rôle du « bruit » (aveu et colportage du crime), consulter la magistrale étude de Cl. Gauvard, « *De grace especial* » : *Crime, État et Société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991, t. I, « Homme et Femme », p. 305-322. Étude rééditée en 2010.